



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## emplois jeunes

Question écrite n° 48708

### Texte de la question

M. Noël Mamère attire l'attention de Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur la situation des emplois jeunes occupant un poste dans le domaine de l'environnement, leur employeur étant implanté dans les limites territoriales de l'Agence de l'eau Seine Normandie. Il apparaît que cet établissement public a décidé de cofinancer des formations spécialisées, diplômantes ou non, afin de permettre aux emplois jeunes d'améliorer leurs compétences en environnement, dans le cadre de leur intégration ultérieure dans la vie professionnelle dans le secteur public ou privé. Les emplois jeunes sont très motivés pour participer à ces formations, dispensées pendant le temps de travail et financées par leur employeur et indirectement par l'Agence de l'eau. Actuellement, la charte rédigée par l'Agence de l'Eau, destinée à agréer les organismes de formation susceptibles d'accueillir les emplois jeunes, ne semble pas avoir été signée par au moins un de ces organismes. Par conséquent, aucune formation n'a débuté. Sachant que la demande en techniciens compétents en environnement existe sur le marché de l'emploi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures envisagées pour débloquer la situation existante.

### Texte de la réponse

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question sur le dispositif de formation accessible aux jeunes sous contrat emploi-jeune occupant un poste dans le domaine de l'eau, dans le bassin Seine-Normandie. Le 26 octobre 1999, par délibération n° 99-17, le conseil d'administration de l'Agence de l'eau Seine-Normandie a décidé d'apporter des aides financières destinées l'une à la professionnalisation et à la formation des jeunes dans une limite de 8 000 francs, l'autre à la formation des tuteurs dans une limite de 3 000 francs. Le conseil d'administration a également décidé que ces aides seraient accordées aux employeurs ayant inscrit leurs jeunes auprès d'un organisme de formation ayant adhéré au cahier des charges défini dans le cadre de « l'offre de formation » mise au point entre l'Agence de l'eau Seine-Normandie, l'Etat et les conseils généraux, compétents en matière de formation continue. Actuellement, les régions Haute-Normandie, Basse-Normandie, Champagne-Ardenne, Ile-de-France et Picardie ont ainsi signé ou sont en voie de signer un accord-cadre prévoyant l'élaboration et le cofinancement d'une telle offre de formation sur les métiers de l'eau et de l'environnement. La signature intervenue dans ce cadre le 11 juillet dernier entre l'agence, le conseil régional d'Ile-de-France et l'Etat, porte, par exemple, sur un ambitieux projet de formation de mille jeunes. Les grands réseaux de formation comme ceux des centres permanents d'initiative pour l'environnement, de l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes, des chambres de commerce et d'industrie, du Centre national de la fonction publique territoriale, de la Bergerie nationale (Centre de formation professionnelle pour adultes), des groupements d'établissements publics d'enseignement, ainsi que le Centre national des arts et métiers, complétés par un ensemble d'organismes de formation plus locaux spécialisés dans l'insertion, ont déjà proposé des « parcours de formation » répondant aux besoins de professionnalisation liés à ces nouveaux métiers de l'eau. Plusieurs réunions d'information destinées aux employeurs et aux jeunes ont, de même, déjà été organisées en province, notamment à Caen, Chalons-en-Champagne et Rouen. Une grande journée de ce type est prévue le 9 octobre 2000 en Ile-de-France, à laquelle

devraient assister plus de cinq cents jeunes. Une dizaine d'organismes de formation labellisés par le conseil régional d'Ile-de-France, l'Etat et l'Agence de l'eau Seine-Normandie, qui ont prévu de démarrer leur parcours de formation en octobre 2000, seront présents à cette réunion et pourront y effectuer les premières inscriptions. Après plusieurs mois de travail, une offre de formation concernant l'eau et l'environnement, adaptée aux « nouveaux métiers » émergents et donc totalement originale, sera opérationnelle (et cofinancée) dès la rentrée 2000 sur les cinq régions principales du bassin Seine-Normandie.

## Données clés

**Auteur :** [M. Noël Mamère](#)

**Circonscription :** Gironde (3<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 48708

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** aménagement du territoire et environnement

**Ministère attributaire :** aménagement du territoire et environnement

## Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 10 juillet 2000, page 4069

**Réponse publiée le :** 11 septembre 2000, page 5255